



UNION SYNDICALE DES HOSPITALIERS DE NICE

CHU DE NICE

4, Avenue reine Victoria – CS91179 – 06003 Nice cedex / Tel : 04.92.03.44.73



Monsieur le Directeur Général
Du CHU de NICE
Grand-hôtel – 4^{ème} étage
HOPITAL DE CIMIEZ

Nice le 21 Septembre 2026

Objet : Préavis de grève local / 29 septembre 2026

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour le 29 septembre 2026, conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
 - L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
 - Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)
- Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Dans le cadre de l'appel national du 29 septembre 2026, les salarié.es portent la revendication de voir s'ouvrir de réelles négociations sur ces points et l'inscription du financement de nos revendications dans le PLF et PLFSS 2027.

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent dans le cadre du préavis national journalier posant les revendications :

- Pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous
- Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population :
- Pour améliorer les conditions de travail,
- Pour renforcer la démocratie,
- Pour répondre aux enjeux climatiques

Au niveau local :

- L'ouverture de négociations sur les conditions de travail et les effectifs du CHU dans le cadre de la révision du tableau des effectifs prévus par la Direction sur la base des besoins réels des services afin de palier à l'augmentation incessante des charges de travail dans les services et secteurs, sources de risques psychosociaux et de possibles dégradations des soins sur l'ensemble des services,
- Retrait du CREF,
- Une politique audacieuse de mise en stage de tous les contractuels afin de résorber l'emploi précaire,
- L'engagement d'un plan massif pluriannuel de titularisation dans tous les grades,
- L'Augmentation des places de crèche,
- L'attribution d'un plateau repas pour le personnel de nuit et le week-end,
- L'accès gratuit aux soins et traitements pour le personnel hospitalier,
- Réintégration plus rapide des agents à mi-temps thérapeutique, avec restrictions médicales...
- La mise en place d'une politique ambitieuse de formation professionnelle à la hauteur des besoins concernant les métiers en tension (que chaque agent ayant réussi le concours puisse bénéficier de la formation professionnelle),

- L'arrêt de la vente du patrimoine du CHU,
- Le retour de la Chirurgie Cardiaque au CHU de Nice,
- Un véritable Pôle Public Femme Mère enfant au CHU de Nice,
- Offrir un véritable service public de santé à la population,
- L'amélioration des conditions d'études des agents en formation,
- Le classement du CHU de Nice en zone de vie chère (indemnité de résidence),
- Arrêt des assignations abusives et respect du droit de grève,
- L'effectif des médecins du travail à la hauteur de notre établissement,
- L'arrêt du « turn-over » jour / nuit,
- L'étalement des retenues de salaire concernant les jours de grève,
- L'arrêt de la nouvelle gouvernance « délégation polaire » au CHU de Nice,
- L'abandon du projet de restructuration du bio-nettoyage, de la logistique d'étage et de la fonction transport
- Le respect de la réglementation sur le temps de travail

Dans l'attente nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de Juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 Août 1981.

Nous vous rappelons que nos organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels. (Dans le cas d'une négociation du service minimum en accord avec la Direction).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphane GAUBERTI
Secrétaire Général
Syndicat CGT CHU de Nice

